



Les différents types de pollution

- Pollution : Pollution vient du latin *pollutio* qui signifie « salissure », « souillure ». Une définition du terme *pollution* pourrait être *un phénomène ou élément perturbateur d'un équilibre établi*.
- Code Général des Collectivités Territoriales (Article L1424-2)
 - Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.
 - Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.
 - Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :
 - 1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
 - 2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
 - 3° La protection des personnes, des biens et de **l'environnement** ;
 - 4° Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.
- Les différents types de pollution auxquels l'équipe intervention peut être confrontée :
 - Air :
 - action des SP RCH limités à la détection (*en particulier lors d'incendie important*)
 - Laboratoire d'analyse de l'air (Atmo Auvergne)
 - Sol :
 - Action des SP RCH limités (détection, rétention)
 - Moyens de travaux publics
 - Eau :
 - Action des SP (« prélèvements », mise en œuvre de moyens de récupération, endiguements)
 - Information des services et partenaires
 - Pollution fugace :
 - Pollution accidentelle : il s'agit d'un rejet ponctuel de produits polluants ayant des conséquences directs et immédiat sur le milieu souillé (faune, flore)
 - Pollution chronique :
 - Pollution accidentelle : il s'agit d'émission répétée de produits polluants ayant des conséquences à plus ou moins long terme sur le milieu
 - Produits miscibles :
 - Le polluant est soluble dans l'eau
 - Les actions sont limitées (endiguement, obturation, reconnaissance, informations des services et partenaires, prélèvements et mesures)
 - Produits non miscibles :
 - Le polluant n'est pas soluble dans l'eau
 - soit le polluant est plus lourd que l'eau et les actions sont limitées (endiguement, obturation, reconnaissance, informations des services et partenaires, prélèvements et mesures)
 - Soit le polluant est plus léger que l'eau : cas le plus souvent rencontré. Les SP auront en plus des mesures citées à récupérer le produit et à éviter tous risque d'incendie
- Les différentes pollutions des eaux
 - Les cours d'eau
 - Les lacs et étangs
 - Les réseaux d'eau
- Quelques exemples types de pollution des eaux
 - Chimiques
 - Hydrocarbures,



- Acide, bases
- Toxiques (pesticides, métaux lourds...)
- Physique :
 - Pollution thermique (rejets d'eau chaude)
 - Eutrophisation (cas des cours d'eau couverts)
- Organique :
 - Effluents domestiques, agro-alimentaire
 -
- **Les renseignements à collecter au niveau OPS sur le terrain par rapport à une pollution :**
 - **Nature du produit :**
 - Etat du produit (solide, liquide, gazeux),
 - Aspect (gluant, visqueux, miscible...),
 - Caractéristiques physico-chimiques (pH, t°, odeur, couleur, propriétés...),
 - **Endroit origine du déversement**, déterminer l'origine accidentelle ou intentionnelle (recherche du pollueur = payeur),
 - **Solliciter le concours du service en charge de la police du milieu pour travail en concertation + ST mairie (plans VRD),**
 - **Quantité déversée :** connue ou estimée,
 - Endroits pollués (regard, pluvial, ruisseau...) et **surface impactée** ,
 - **Estimer l'impact sur l'environnement** (milieu naturel, flore, faune (mortalité piscicole ...)),
 - **Mettre en œuvre les moyens SP :** CEDEPOL, barrage flottant ou paille, convention FIRCHIM,
 - Faire demander un prélèvement par société spécialisée le cas échéant,
 - Faire remonter **une synthèse** au CODIS et autorités